

Commune de HUDIVILLER

Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Nancy
Communauté de Communes
des Pays du Sel et du Vermois

PV 2023-9

Procès-verbal
du Conseil Municipal
du 19/12/2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 9
présents : 8
votants : 9

Convocation : 15/12/2023
Quorum : 5

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de HUDIVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick OSTER, Maire

Etaient présents : Mmes Corinne BERG, Catherine COURTOIS, Véronique DEL FABRO, Vanessa MONIN-MULLER, MM. Martin MONANGE, Patrick OSTER, Xavier SIMONIN, Patrick MALCONTENTI,

Absent : Marc SCHEIDER pouvoir à Patrick OSTER
Secrétaire de séance : Martin MONANGE

Ordre du jour :

- 2023-53 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2023
- 2023-54 : Mesure de soutien social.

OBJET 2023-53 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2023

Le conseil municipal après lecture du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2023, l'approuve à l'**unanimité**.

OBJET : 2023-54 : Mesure de soutien social.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'aide financière reçue par un administré de la commune.

La somme demandée s'élève à 3 200,00€.

Au vu de la situation financière du demandeur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, décide de lui attribuer une aide financière d'un montant de 3 200.00€.

Cette aide interviendra sous forme de prêt d'un montant de 3 200,00€

Une convention sera établie afin de formaliser les modalités de remboursement.

Pour ce faire, le maire propose la décision modificative suivante :

Article 274 – prêts :	+ 3 200,00
Article 61521 – terrains :	- 3 200,00
Article 021 - Virement de la section de fonctionnement :	+ 3 200,00
Article 023 - Virement à la section d'investissement :	+ 3 200,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative précitée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, lève la séance.

Le Maire,
Patrick OSTER



Le Secrétaire de séance,
Martin MONANGE

